

COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20181116-01 DU 16/11/2018

Nombre de conseillers

- en exercice : 14
- présents : 12
- pouvoirs : 1
- votants : 13

Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date d'affichage de la délibération

21 NOV. 2018

L'an deux mil dix-huit le 16 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 novembre 2018 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Nicolas MICHALET, Joëlle TABOULOT, Robert VELON.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Sylvie TRIPLET (pouvoir à Jean-Paul BUELLET),

Membres absents excusés : Pascale VIRICEL

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Décision modificative du budget principal (DM N°04)

Des ajustements de crédits en fonctionnement s'avèrent nécessaires afin de pouvoir régulariser diverses opérations concernant le budget principal de la commune :

- augmentation de la participation de la commune au budget SIVOS pour un montant de 5760€
- dotation de 2050 € pour régulariser et solder le compte TVA (créance prescrite)

L'ensemble des modifications est détaillé dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustibles	2 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €			
D 6542 : Créances éteintes		2 050.00 €		
D 65541 : Compensat° charges territoriales		5 760.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		7 810.00 €		
R 70311 : Concessions dans les cimetières				830.00 €
R 70388 : Autres redevances et recettes				960.00 €
R 70878 : Remb par autres redevables				1 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				2 810.00 €
R 74835 : Comp. exonération taxe d'hab.				3 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				3 000.00 €
Total	2 000.00 €	7 810.00 €		5 810.00 €
Total Général		5 810.00 €		5 810.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté,
APPROUVE la décision modificative du budget principal

Fait et délibéré en séance, le 16 novembre 2018,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Christiane COLAS

Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20181116-DL20181116-01-DE.
Date de décision : 16/11/2018 Date de transmission : 21/11/2018
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20181116-02 DU 16/11/2018

Nombre de conseillers

- en exercice : 14
- présents : 12
- pouvoirs : 1
- votants : 13

Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date d'affichage de la délibération

21 NOV. 2018

L'an deux mil dix-huit le 16 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 novembre 2018 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Nicolas MICHALET, Joëlle TABOULOT, Robert VELON,.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Sylvie TRIPLET (pouvoir à Jean-Paul BUELLET),

Membres absents excusés : Pascale VIRICEL

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Conventions d'occupation temporaire de la toiture de l'Espace Robert Busnel situé 75 route de Curtafond (gymnase).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de panneaux photovoltaïques proposé par la SAS Bresse Énergie Citoyenne (B.E.C) représentée par Mr Bernard Souillet pour lequel l'assemblée avait délibéré favorablement le 19/10/2018 à la suite de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour ce projet.

L'installation de ces panneaux photovoltaïques relevant de l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, une convention d'occupation temporaire de la toiture du gymnase Robert Busnel doit être établie avec la SAS Bresse Energie Citoyenne.

Cette convention définit les droits et obligations des parties dans le cadre de l'occupation privative et temporaire d'une partie de la toiture du gymnase et est annexée ainsi que ses annexes, à la présente délibération.

Elle est conclue pour une durée de 40 ans et pourra être reconduite tacitement sans pouvoir excéder au total la durée maximum de 60 ans. Sont également détaillées les conditions de résiliation de ladite convention.

Elle prendra effet à compter de la date de mise en service de l'installation après inventaire des biens et donnera lieu au paiement d'une redevance de base annuelle d'un montant forfaitaire de 0.50€ par m² de panneaux installés à laquelle sera appliquée une révision annuelle correspondante à l'évolution des loyers commerciaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire de la toiture de l'Espace Robert Busnel avec la SAS Bresse Énergie Citoyenne (B.E.C)

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant

Fait et délibéré en séance, le 16 novembre 2018,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Christiane COLAS

Accusé de réception en préfecture :
Accusé de réception en préfecture :

Identifiant unique : 001-210101150-20181116-DL20181116-02-DE.

Date de décision : 16/11/2018 Date de transmission : 21/11/2018

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20181116-03 DU 16/11/2018

Nombre de conseillers

- en exercice : 14
- présents : 12
- pouvoirs : 1
- votants : 13

Votes :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date d'affichage de la délibération

27 NOV. 2018

L'an deux mil dix-huit le 16 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 novembre 2018 adressée par Madame Christiane COLAS, Maire.

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Nicolas MICHALET, Joëlle TABOULOT, Robert VELON.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Sylvie TRIPLET (pouvoir à Jean-Paul BUELLET),

Membres absents excusés : Pascale VIRICEL

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Projet de réaménagement du cimetière

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15/12/2017, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIO1) a été chargée de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'étude de faisabilité de l'aménagement du cimetière et du parking attenant.

L'étude réalisée par l'ADIO1 propose les aménagements suivants :

- La reprise du mur périphérique qui présente des fissures et affaissement
- La création d'allées de circulation en enrobé avec bordures béton
- La création d'un espace central autour du calvaire existant
- Le déplacement du point d'eau au milieu du cimetière
- L'aménagement et l'agrandissement de l'espace cinéraire
- L'aménagement d'un nouveau parking en contrebas du cimetière
- La création d'un portillon permettant un accès direct depuis le nouveau parking
- La sécurisation du site vis-à-vis de la circulation sur la RD 92 B

L'estimation financière réalisée par l'ADIO1 fait état d'un montant global de 184 500€ HT. Pour permettre un étalement de cette dépense, les travaux pourraient faire l'objet d'un phasage en plusieurs tranches.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet soumis par l'ADIO1 et de son estimation financière,

APPROUVE le programme des aménagements proposés à l'exception du déplacement du calvaire et de l'arrachage de la haie à proximité de l'espace cinéraire

DEMANDE l'assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'établissement du programme de travaux ainsi que pour la consultation des entreprises.

Fait et délibéré en séance, le 16 novembre 2018,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Christiane COLAS

Identifiant unique : 001-210101150-20181116-dl20181116-03-DE.

Date de décision : 16/11/2018 Date de transmission : 26/11/2018

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public